

Direction affaires juridiques, service Commande publique

**Objet | Fourniture de carburants par cartes accréditives au profit des véhicules de la ville de Cenon - Procédure Adaptée n°202301ACFCS : Attribution du Marché**

Monsieur Jean-François Egron, Maire de CENON,

**Vu**, la délégation de pouvoirs accordée par délibération 2020-19 du Conseil Municipal du 28 mai 2020, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, le Code de la Commande Publique ;

**Vu**, la nécessité de conclure un marché sous la forme d'un accord cadre pour la fourniture de carburant en stations-services par cartes accréditives pour les véhicules du parc automobile de la ville de Cenon ;

**Vu**, la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée ;

**Vu**, l'avis de publicité envoyé le 22 février 2023 et publié le 23 février 2023 sur le site BOAMP sous l'annonce n°23-22981 ;

**Vu**, la date limite de remise des offres fixée au 24 mars 2023 à 12h00 ;

**Vu**, les réponses de 3 candidats ;

**Vu**, le rapport d'analyse des offres et les critères de jugement des offres pondérés :

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

De signer l'accord cadre 202301ACFCS avec la société :

**WEX EUROPE SERVICES SAS**

20 rue Cambon

75 001 PARIS

**Article 2**

**Montant maximum de l'accord cadre** sur la durée du marché est de : **140 000.00 € HT**

L'utilisation des cartes accréditives vaut bons de commande.

**Article 3**

L'accord-cadre prend effet à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31 mai 2024. Il sera reconduit tacitement au 1<sup>er</sup> juin de chaque année pour un an, sauf la dernière période qui prendra fin le 31 décembre 2026.

**Article 4**

De prélever les dépenses engendrées par la passation de ces actes sur le budget de la ville.

**Article 5**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion.

**Fait à Cenon, le 22 mai 2023**

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon